

DELLE

Le problème des écoles au Conseil municipal

Réuni sous la présidence du maire, M. Gaston Grelat, 16 conseillers étaient présents sur 23, le Conseil a délibéré sur les questions suivantes :

Nouvelle école préfabriquée à deux classes devant être ouverte à la rentrée prochaine rue Saint-Nicolas.

Le Conseil a :

— approuvé la convention passée avec le Département relative à l'attribution de ladite école et aux frais de chargement, transport, déchargement et montage évalués à 4.765 F à rembourser au Département ;

— autorisé le Maire à procéder à l'acquisition et à l'installation des deux poêles à mazout Amsta pour le chauffage de ladite école ;

— confié au Service des Ponts et Chaussées la mise en place de cette école et l'installation des W.C. nécessaires à sa desserte.

Nouvelle école maternelle du Centre. — Le Conseil a voté les 32.405 F de travaux supplémentaires pour fondations, chaufferie, agrandissement de cours et clôtures et demandé la subvention de l'Etat y afférente ainsi que la couverture du surplus sur les fonds de la Loi Barangé.

Plan d'urbanisme de la Ville. — Le Conseil a étendu les attributions de M. Gozzi, urbaniste de la Ville, comme technicien sanitaire pour les études de principe sur les questions d'alimentation en eau et d'assainissement.

Coupes de bois. — Le Conseil a :

Approuvé le procès-verbal d'estimation des coupes établi par l'administration des Eaux et Forêts (coupe ordinaire de la Reppe et des chablis) ;

— demandé la délivrance d'une coupe extraordinaire à vendre

sur pied aux adjudications générales.

Questions diverses. — Enfin le Conseil a :

— autorisé, de façon précaire et révoquant, moyennant redevance, l'emprunt, à titre de passage, d'un terrain privé communal ;

— fixé parallèlement le montant de la redevance annuelle pour l'emprunt précédemment autorisé d'un autre terrain dans des conditions analogues ;

— accordé une subvention à l'Association des Maires de France pour la mise en route d'une

Commission des Communes Urbaines chargée d'examiner l'ensemble des problèmes économiques, financiers, administratifs et juridiques qui se posent aux Municipalités des Villes de France ;

— mandaté le Maire à l'effet de louer en régie, comme chaque année, au mieux des intérêts de la commune, les emplacements réservés aux forains pour la Fête communale d'octobre.

— émis un avis favorable à deux demandes de sursis d'incorporation pour études de jeunes gens de la Classe 1964.

GIROMAG

L'Assemblée générale des

Tout récemment, s'est tenue en la salle du Café de la Mairie, l'Assemblée générale de la Société de Chasse.

Plus de 25 membres de cette société entourent le bureau, c'est dire que la grande majorité est présente.

Au bureau, nous remarquons le président Jean Ginot, Charles Damotte, vice-président, Lucien Blaise, trésorier, Marcel Aeschlimann, secrétaire, et M. Meyer, le garde.

Rapport moral

C'est le président qui ouvre la séance et comme l'ordre du jour

est fort chargé, son exposé sera court puisqu'il se bornera à souhaiter la bienvenue à ses collègues qu'il n'a jamais vu aussi nombreux et passe immédiatement la parole à son vice-président Damotte.

Il commence par porter à la connaissance de l'auditoire que M. Daniel Meyer a été nommé garde de la société et de ce fait assermenté.

Etant donné son montant, la cotisation annuelle n'a pas été majorée et reste donc la même que l'an passé.

Puis, n'ayant pu se rendre à l'Assemblée générale de la Fédération du Territoire, en mai dernier, il donne lecture de la lettre de protestation sur les difficultés que rencontrent les chasseurs de montagne et notamment ceux de Giromagny et des communes voisines.

Après cette lecture, M. Damotte en vient à la nouvelle loi concernant les propriétaires de plus de 20 hectares et qui va entrer en application en 1964. Ces derniers, s'ils peuvent interdire la chasse sur leurs propriétés, par contre, ils ne pourront la réserver.

Il parle des hauts concernant le Bois Lardier, Bellevue et le Fort qui ne soulèvent aucune observation, si ce n'est Bellevue où les chasseurs devront observer certaines règles.

Comme la chasse du Fort sera remise en adjudication l'an prochain, la société désignera un responsable pour traiter cette question.

« Gordon Verrier » reste classé comme réserve, sauf pour le sanglier et le chevreuil. Celle des faisans est maintenue dans la portion des terres délimitées par la route du cimetière, le champ de tir et la décharge des ordures ménagères.

Au cours de l'année, la société a fait un lâcher de quinze lièvres, ce qui est fort apprécié par l'assemblée.

Pour les battues, chaque sociétaire sera prévenu par des responsables désignés à l'avance.

Toujours au sujet des battues, on apprend que la responsabilité du président est engagée. Comme certaines compagnies d'assurances couvrent ces battues, il est demandé aux sociétaires de se mettre en règle avec celles-ci. Dans le cas contraire, c'est la société qui assurera moyennant des droits supplémentaires, ceci à partir de la saison à venir.

Renouvellement du comité

Le mandat du président Ginot, ainsi que du secrétaire Aeschlimann arrivant à expiration, ils sont renouvelés à l'unanimité.

Par contre, M. Louis Jacquet, trois fois absent sans excuse, est considéré comme démissionnaire. M. Jean-Louis Swisler est élu à sa

Le sport dans les usines

Interrompu par les vacances, le football a repris ses droits dans les usines delloises et mercredi soir ce sont deux équipes de la Sté Thecla qui prenaient le relais des usines Udd-Fim et Amstutz.

La même ambiance que lors des précédentes rencontres régnait autour de la touche. Pour cette nouvelle édition, la Mécanique affrontait l'Entretien en deux mi-temps de 30 minutes chacune.

Pendant plus d'un quart d'heure les deux formations de valeur à peu près égale, stabilisaient le jeu. Cependant à un certain moment le ballon s'en vint frapper le montant droit des buts des Mécanos, ce qui fit pousser une clameur aux nom-

breux supporters des « bleus ». Il fallut attendre la 22^e minutes pour que Galeat, de la Mécanique, inscrive le seul but de cette première mi-temps.

Dès la reprise le jeu fut plus rapide, mais la pelouse rendue glissante par le brouillard fit perdre maintes fois l'équilibre aux joueurs. A la 41^e minute, sur un corner tiré de l'aile gauche par Ligier Yves, l'avant centre Demuth, de la poitrine, égalisait.

Immédiatement après, sur un coup franc de 18 mètres, Galeat marquait directement et donnait ainsi la victoire à la Mécanique.

Ce soir, à 18 heures, deux nouvelles équipes de la Sté Thecla se trouveront face à face sur la pelouse du stade des Fromentaux.

Mme veuve Ernest Bandelier n'est plus

Mardi soir, décédait à son domicile, rue de la Libération, où elle habitait avec sa fille, Mme Vve Roger Eglin, Mme Vve Ernest Bandelier, née Juillerat.

La défunte appartenait à une vieille famille locale, 4 filles et un fils, ce dernier tué en 1915. Le père exerçait le métier de ferblantier et serrurier.

Mariée à M. Engelmann, elle avait deux enfants, Marie-Louise qui vivait avec elle, et André, qui habite à Poissy, et père d'une très nombreuse famille. Devenue veuve avec ses deux enfants en bas-âge, elle se remariait après la guerre 1914-18, avec Ernest Bandelier, et pendant de longues années, ils tenaient « Les Economiques », place de la République.

Son second mari décédait et elle se retrouvait avec sa fille Marie-Louise, veuve elle-même, et elles habitaient ensemble rue de la Libération où elle vient de s'éteindre à l'âge de 84 ans.

Seule, sa sœur aînée, Mme Vve Xavier Schenk, faubourg de Montbéliard, âgée de 90 ans, reste de

cette famille que tous les anciens Dellois se rappelle bien.

Les obsèques de Mme Vve E. Bandelier auront lieu samedi matin à 9 h. 30, en l'église paroissiale.

Nous présentons à ses enfants, Marie-Louise, André, aux familles touchées par ce deuil, nos bien vives et sincères condoléances.

LACHAPPELLE-SOUS-ROUGEMONT

Les footballeurs au travail

Samedi 14 septembre, au stade Jaminet, tous les dirigeants et joueurs sont invités à venir effectuer des travaux, sur le terrain, en vue des futurs championnats.

Présence indispensable.